



NOM, Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

École d'Équitation de La Salvage

Association Jeunesse Vacances Millavoises

La Salvage 12100 MILLAU

ajvm.lasalvage@gmail.com - 05 65 61 16 77

Nom du responsable légal :

Prénom :

Adresse :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Portable Maman : Portable Papa :

Adresse mail :

Adhère à l'Association Jeunesse Vacances Millavoises pour l'année 2025/2026 pour la somme de 50€/famille

❖ Vous souhaitez souscrire à la licence FFE pratiquant pour votre enfant Oui Non

❖ Médecin traitant :

Dr.....

Adresse.....

N° téléphone :

Vaccin tétanos à jour : OUI NON

❖ Précisez si votre enfant à des allergies ou pathologie(s) ou autres informations que vous jugerez utiles de nous transmettre :

.....
.....
.....
.....

Autorisation Parentale

- Autorise les personnes suivantes à conduire et à ramener mon enfant :

1. _____
2. _____
3. _____

- Autorise le responsable du centre à prendre toutes les mesures (visites médicales, hospitalisation, intervention chirurgicale, anesthésie) rendues nécessaires par l'état de l'enfant OUI NON

Droit à l'image

- Autorise l'exploitation des films et photographies de mon enfant prises lors des activités proposées par l'Association Jeunesse Vacances Millavoises (publicité, prospectus, parution dans la presse, réseaux sociaux, affiches, site web) OUI NON

❖ DOCUMENTS A FOURNIR :

- Une attestation d'assurance spécifiant que les activités équestres sont couvertes. (si vous ne souscrivez pas à la licence FFE)
- La fiche d'inscription remplie et signée
- La fiche « Engagement » signée
- Règlement intérieur signé
- Les règlements : Adhésion, abonnement (+ licence FFE en option)

❖ REGELEMENTS

Adhésion annuelle : 50€ en Payée le

Licence FFE junior : 29€ en Payée le

Dates d'encaissement	Paiements/ trimestre 195€ x 3/an	Stages	Séances supplémentaires

Je déclare exact les renseignements portés sur cette fiche et avoir pris connaissance des différentes indications portées sur celle-ci.

Date :

Signature précédée de la mention lu et approuvé :

VOTRE ENGAGEMENT AUPRES DE NOTRE ASSOCIATION

L'abonnement annuel avec 1 séance hebdomadaire est réservé aux élèves de l'école d'équitation de La Salvage à jour de leur cotisation.

Les cours ont lieu tous les mercredis en période scolaire et nous proposons des stages durant les vacances (possibilité de passer les galops/examens fédéraux).

C'est un engagement qui s'étend du mercredi 24 septembre au mercredi 24 juin. Il doit être réglé dans son intégralité par des chèques déposés dès l'inscription et qui seront encaissés aux dates souhaitées. (Soit 3 chèques de 195 €)

Seules les séances décommandées 48h à l'avance seront rattrapables sur des créneaux proposés par la monitrice d'équitation. Nous vous rappelons qu'une assiduité garantie la qualité de l'apprentissage.

En cas d'absence de notre part ou d'annulation dû à la météo, des dates et heures de rattrapage vous seront proposées tout au long de l'année durant les vacances ou certains samedis.

Nous vous rappelons que notre association prône les valeurs de l'éducation populaire, nous attendons donc des enfants une attitude respectueuse envers nos animaux et notre équipe.

L'association couvre les risques itinérants à la pratique de l'équitation, il est demandé aux familles de fournir obligatoirement une attestation de responsabilité civile (photocopie) **OU** de souscrire à une **licence FFE** pratiquant.

L'encadrement sera dispensé par une personne diplômée d'état lors des séances d'équitation, la surveillance en dehors de ce créneau horaire n'est pas assurée.

L'association met à disposition un lieu agréable et chauffé afin de permettre aux parents d'attendre confortablement la fin des cours.

Signature précédée de Lu et approuvé

Date

REGLEMENT INTERIEUR

ECOLE D'EQUITATION DE LA SALVAGE

Préambule :

Chaque personne fréquentant l'école d'équitation de La Salvage s'engage à respecter le présent règlement intérieur.

La responsabilité de l'établissement équestre est dérogée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation du règlement intérieur.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Toutes les activités de l'établissement équestre ainsi que toutes les installations dont il dispose sont placées sous l'autorité de l'Association Jeunesse Vacances Millavoises.

ARTICLES 2 : DISCIPLINE

- a) Au cours de toutes les activités et en particulier à l'intérieur des locaux ou installations, les usagers doivent observer une obéissance à l'encadrement et appliquer en particulier les consignes de sécurité fixées.
- b) En tout lieu et toute circonstance, les usagers sont tenus d'observer une attitude déférente vis-à-vis du personnel d'encadrement ainsi qu'une parfaite correction à l'égard des autres usagers. Toute attitude répréhensible d'un cavalier et en particulier toute inobservation des conditions générales de vente ou du règlement intérieur expose celui qui en est responsable à des sanctions.

ARTICLE 3 : SECURITE

- Interdiction de fumer dans l'enceinte du Domaine de La Salvage
- Utiliser les parkings pour garer les véhicules à moteurs
- Les chiens doivent être tenus en laisse sur le site
- Aucun jeu de ballon ni comportement risquant d'effrayer les chevaux n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement équestre.
- Les usagers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'association que durant l'heure de reprise et durant le temps de préparation de l'équidé et le retour au pré soit une demi-heure avant et 15 minutes après.
- Il est interdit de donner à manger aux équidés sans autorisation.

ARTICLES 4 : SANCTION

Toute attitude répréhensible d'un membre et en particulier toute inobservation du Règlement Intérieur expose celui qui est responsable à des sanctions qui peuvent être de deux ordres :

- L'exclusion temporaire sur une durée définie par la direction
- L'exclusion définitive

ARTICLE 5 : TENUE

Les membres de l'établissement équestre doivent, pour monter à cheval, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, adopter une tenue vestimentaire correcte et conforme aux usages de l'équitation.

Le port du casque est obligatoire. Il doit être conforme à la norme NF EN 1384.

Equipement recommandé :

- Bottes, boots et chaps

- Pantalon d'équitation
- Casque/bombe

ARTICLE 6 : ASSURANCES et LICENCE FFE

Pour pratiquer l'équitation, une assurance adéquate (couvrant les activités équestres) en cours de validité est obligatoire.

OU

Vous devez souscrire à une **licence FFE pratiquant**.

Le premier atout de la licence est qu'elle offre une assurance pour toute action d'équitation, depuis la préparation du cheval jusqu'à son retour à son lieu d'hébergement.

Je vous invite à vous rendre sur le site de la FFE, vous trouverez toutes les informations et les avantages de la licence.

ARTICLE 7 : SEANCES - HORAIRES

a) Inscription

L'adhésion à l'Association Jeunesse Vacances Millavoises est payable en début d'année (de septembre à septembre).

L'abonnement doit être réglé en totalité avant la première séance.

Les séances sont, dans la mesure du possible, consécutives à jour et à heure fixes.

Les séances se déroulent hors vacances scolaires.

b) Règlement des prestations

L'adhésion, l'abonnement et la licence doivent être réglés au moment de l'inscription. Possibilité de payer en plusieurs fois (plusieurs chèques).

c) Absences

- Les leçons retenues et non décommandées 48 heures à l'avance ne sont pas rattrapables.
- Les séances peuvent être annulées en cas de mauvais temps, nous vous proposerons des créneaux de rattrapage.

Tous les paiements sont non remboursables.

HORAIRES

- Une demi-heure avant la séance, prendre connaissance du poney attribué, effectuer un pansage complet puis seller/brider
- Prévoir 15 minutes après la séance pour assurer les soins et s'occuper de sa monture.
- L'heure de cours, de perfectionnement ou de stage correspond à la prise en charge des usagers par leurs enseignants. Les cours représentent une heure de pratique.

ARTICLE 8 : APPLICATION

En signant leur adhésion à l'établissement, les membres reconnaissent formellement avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et en accepter toutes les dispositions.

« Lu et approuvé, bon pour accord »

Date

Signature